OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition à présenter au nom de plusieurs douzaines de citoyens canadiens qui résident dans diverses localités de l'ouest et de l'est du Canada. Ils protestent contre la décision du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets, décision qui aura un effet néfaste sur le prix des médicaments que devront payer surtout les Canadiens âgés et ceux qui participent à des programmes d'assurances-médicaments. Elle va en outre réduire la concurrence des fabricants de médicaments génériques, ce qui va faire augmenter inutilement le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

Les pétitionnaires signalent en outre que ces changements apportés à la Loi sur les brevets sont en quelque sorte une concession dans le cadre des négociations relatives au libre-échange. Ces changements vont ennuyer certainement tous les Canadiens, alors que les concessions relatives au libre-échange ne vont pas nécessairement avantager les Canadiens.

J'espère que le gouvernement va écouter ces pétitionnaires qui lui demandent de revenir sur ces décisions.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai aussi le plaisir de présenter une pétition dont la forme et le contenu ont été jugés corrects. Elle est signée par des résidants de Toronto qui soutiennent que les modifications que le gouvernement fédéral propose à la Loi sur les brevets, en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance, feront augmenter le prix des médicaments au Canada et réduiront de beaucoup la capacité du Canadien moyen de se procurer les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Les signataires invitent le Parlement à rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour tous les consommateurs canadiens.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition dûment certifiée et signée par des Canadiens qui s'inquiètent des modifications proposées à la Loi sur les brevets. Ils soutiennent que ces modifications auront pour résultat une augmentation du prix des médicaments pour la population et pour les régimes d'assurance-médicaments provinciaux. Ils jugent en outre qu'il s'agit là d'une autre forme de concession faite par le Canada aux États-Unis. Ils demandent instamment au Parlement de rejeter les modifications proposées et j'espère sincèrement que c'est ce qu'il fera.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer quelques-unes des pétitions signées par des milliers de citoyens de la ville de Windsor qui s'opposent aux modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets, lesquelles modifications vont faire grimper le prix des médicaments au Canada et alourdir le fardeau fiscal des contribuables canadiens, en vue principalement de servir les intérêts économiques des multinationales pharmaceutiques et d'obéir aux directives des Américains. Cela étant dit, je dépose cette pétition, cette pétition, cette pétition, cette pétition, cette pétition, cette pétition, cette pétition, cette pétition, cette pétition, cette pétition, cette pétition et cette pétition venant de la ville de Windsor.

Une voix: Ne savez-vous pas compter?

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir et, en fait, un honneur pour moi de présenter une pétition en conformité de l'article 106 du Règlement touchant les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur les brevets. Les pétitionnaires signalent que le projet gouvernemental de modification de la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance va contribuer à majorer le prix des médicaments au Canada et à restreindre gravement la possibilité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent au gouvernement de reprendre ses esprits et de retirer les propositions avant que le projet de loi n'aille plus avant. En fait, ils ajoutent que les modifications proposées ne sont qu'un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait au gouvernement américain, aux dépens des Canadiens ordinaires, afin de poursuivre les négociations sur le libre-échange.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais présenter deux pétitions. La première vient de citoyens de Bristol, Shawville, Norway, Portage-du-Fort et de localités environnantes qui souhaitent que le gouvernement reconsidère les mesures qu'il se propose de prendre pour modifier la Loi sur les brevets et qui, comme nous le savons tous, vont entraîner une majoration du prix des médicaments, qu'ils soient d'ordonnance ou autres, et d'autres produits du genre.

[*Français*]

L'autre pétition, monsieur le Président, est signée par des citoyens qui habitent la ville de Berthier et la circonscription de Bellechasse. Ils forment le voeu que le gouvernement du Canada change son intention de modifier la Loi qui résulterait en une augmentation du prix des médicaments et ils demandent humblement que le Parlement rejette cette proposition qui inévitablement augmentera le prix des médicaments pour les Canadiennes et les Canadiens.

[*Traduction*]

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE—LES GARANTIES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de 250 autres personnes de ma circonscription d'Essex—Windsor, qui craignent fort que le gouvernement ne soit disposé à céder les garanties que renferme l'Accord de l'automobile. Cette initiative compromettrait les emplois de milliers de travailleurs de Windsor et du comté d'Essex, de même que la prospérité économique de la région. Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le gouvernement à écarter complètement tout abandon des garanties prévues dans l'Accord de l'automobile, lors des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

* * *

• (1140)

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 58?